

différentes.

Selon vous, un administrateur de ladite société des associations chapitre 12 peut-il, s'il n'est pas d'accord avec une décision, porter un recours ?

**M. Wahl** (MR). - Nous maintenons notre amendement, Monsieur le Ministre.

**M. Furlan**, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Si vous considérez qu'un administrateur doit pouvoir faire recours, alors il faut voter cet article.

**M. le Président**. - Monsieur Wahl, je pense que la majorité n'est pas convaincue.

**M. Wahl** (MR). - Non, une fois de plus nous ne sommes pas d'accord avec la majorité.

**M. le Président**. - L'amendement (Doc. 913 (2013-2014) N° 2) est rejeté par 7 voix contre 2.

**M. Furlan**, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - En clair, si vous êtes d'une association chapitre 12, il n'y a pas de recours possible.

**M. Wahl** (MR). - On va s'abstenir.

**M. le Président**. - Vous vous abstenez sur votre amendement ? C'est un beau geste.

**M. Wahl** (MR). - Non, non, sur l'article.

**M. le Président**. - L'article 22 est adopté par 7 voix et 2 abstentions.

#### **Art. 23 à 32**

Les articles 23 à 32 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 23 à 32 sont adoptés à l'unanimité des membres.

#### *Vote sur l'ensemble*

**M. le Président**. - Nous allons à présent voter sur l'ensemble du projet de décret relatif à une matière dont l'exercice de la compétence a été attribué par la Communauté française à la Région wallonne modifiant l'article L3341-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (Doc. 195 (2013-2014) N° 1).

L'ensemble du projet de décret est adopté par 7 voix et 2 abstentions.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président**. - La confiance est accordée, à

l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

### **PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION RELATIVES AUX SUBVENTIONS À CERTAINS INVESTISSEMENTS D'INTÉRÊT PUBLIC ET ÉTABLISSANT UN DROIT DE TIRAGE AU PROFIT DES COMMUNES (DOC. 914 (2013-2014) N° 1)**

**M. le Président**. - À l'unanimité des membres, l'examen de ce point est reporté à la prochaine réunion.

### **PROJET DE DÉCRET RELATIF À UNE MATIÈRE DONT L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE A ÉTÉ ATTRIBUÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE À LA RÉGION WALLONNE MODIFIANT L'ARTICLE L3341-1 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION (DOC. 915 (2013-2014) N° 1)**

**M. le Président**. - À l'unanimité des membres, l'examen de ce point est reporté à la prochaine réunion.

#### **INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées*

**M. le Président**. - Les questions orales ou interpellation (s) de :

- M. Bastin, sur « les plans de cohésion sociale recalés par l'administration » ;
- M. Bastin, sur « la levée du cautionnement pour les receveurs régionaux » ;
- M. Hazée, sur « la restructuration annoncée par Tecteo-Publifin » ;
- M. Tanzilli, sur « le Plan Marshall et les difficultés financières des communes » à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

#### **QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE CRISTAL PARK ET LES PRÉS DE TILFF »**

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le Cristal Park et les Prés de Tilff ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Cremasco** (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je n'ai pas encore eu l'occasion de vous souhaiter tous mes vœux pour 2014. Que tout se passe bien.

Cela fait plusieurs fois que j'essaie de venir poser cette question, mais maintenant j'y suis et j'y vais.

**M. Furlan**, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Oui et je suis embêté d'ailleurs, car chaque fois je dois la remettre. Je me dis : « Ah, Veronica va venir, mais Véronica ne vient jamais ».

*(Rires)*

**Mme Cremasco** (Ecolo). - Et oui, je suis là. J'espère que vous allez, du coup, pouvoir m'annoncer que le dossier notamment des Prés de Tilff a progressé.

Je vous interroge donc sur l'appel à projets que vous avez lancé pour revaloriser le site de 34 000 mètres carrés des Prés de Tilff sur la Commune d'Esneux dans l'arrondissement de Liège.

Je voudrais vous remercier d'avoir lancé cet appel à projets, parce que je pense qu'il faut effectivement faire quelque chose pour ce site important - dans les deux sens du terme - au niveau de l'ampleur et aussi parce que la Région wallonne en est partiellement propriétaire. C'est donc financièrement important aussi.

Je suis tout ouïe par rapport à tous les éléments d'information que vous pourriez me fournir sur ce projet des Prés de Tilff et notamment le projet touristique - parce qu'à ma connaissance il n'y en avait qu'un. Il y a un projet qui est plutôt immobilier et l'autre projet qui est plutôt touristique et particulièrement intéressant, innovant et créatif de mon point de vue.

D'autre part, vous n'êtes pas sans savoir qu'un autre grand projet touristique est envisagé par un promoteur privé dans la commune voisine de Seraing, commune du même arrondissement liégeois. À quelques kilomètres de distance, le Cristal Park sur le site du Val Saint-Lambert, verrait une partie de son espace dédiée à un projet touristique. On s'y attendait moins. Pour le site historique du Val Saint-Lambert, le projet était censé soutenir l'activité des cristalleries.

Un projet touristique et de loisirs prévoyait notamment la présence d'un aquaparc, d'une piste de ski *indoor* et d'un hôtel.

Dès lors, Monsieur le Ministre, dans un souci de bonne gestion de l'offre touristique sur le moyen et long terme, pensez-vous que ces deux projets puissent cohabiter ?

De quels moyens d'aide à la décision disposez-vous

pour apprécier la viabilité des différents développements touristiques dans la région ? Comment évitez-vous une concurrence stérile qui serait, ici, très contre-productive ?

J'ai rappelé l'importance wallonne, je pense, du site du Val Saint-Lambert. J'espère que, en tant que ministre du Tourisme, vous ne me critiquerez pas. J'attends avec impatience votre réponse qui ne critiquera pas mon analyse pour un développement de l'information touristique en Région liégeoise et en Région wallonne sur le long terme.

**M. le Président**. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

**M. Furlan**, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question. Je pense que le dossier des Prés de Tilff est vraiment un dossier emblématique qui doit nous poser question, en tant que responsables politiques, sur la lourdeur des procédures en Wallonie. Je vous fais le point. C'est la troisième fois que vous me posez la question et vous ne venez pas. Nous avons enfin l'occasion de nous expliquer.

**Mme Cremasco** (Ecolo). - Je tiens quand même à dire que j'étais retenue par d'autres travaux dans d'autres commissions. Je n'étais pas en train de boire un café à la cafétéria.

**M. Furlan**, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Autrement, vous m'auriez invité, j'en suis certain. Je ne remettais pas votre implication parlementaire en doute.

Ce que je peux vous confirmer, c'est que le Comité de suivi instauré dans le cadre de ce dossier s'est réuni le 19 décembre dernier en mon cabinet avec des représentants de toutes les parties - Commune d'Esneux, Commissariat général au Tourisme, Centre d'Ingénierie touristique de Wallonie et SPI.

Je dois d'abord rappeler dans ce dossier que l'appel à manifestation d'intérêt avait été publié au niveau européen afin d'obtenir les meilleures chances de recevoir un avant-projet ambitieux et viable.

Malgré ces précautions, il ressort de cette réunion que les deux avant-projets présentés ne sont pas assez aboutis.

Tout d'abord - je n'ai pas de jugement de valeur sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire - le projet immobilier nécessite une révision, si vous voulez l'accepter, du plan de secteur puisque les terrains concernés sont repris en zone de loisirs et que l'ensemble de cet avant-projet est conditionné à la réception du permis d'urbanisme. Bref, pas de projet sans permis. Dès lors, il y a une condition que nous ne pouvons pas remplir.

Le projet PEHOVAC qui, manifestement, a votre

soutien, suscite pour l'ensemble des opérateurs - personnellement, je ne l'ai pas vu - quelques inquiétudes quant à sa faisabilité.

Vu que, manifestement, il y a quand même un intérêt sur le projet, le comité de suivi chargé le CITW de remettre une proposition d'étude pour, d'une part, examiner l'insertion urbanistique du premier projet. Il faut quand même, à partir du moment où il y a eu une manifestation d'intérêt, pouvoir l'étudier et, d'autre part, rencontrer toutes les composantes de la société PEHOVAC pour analyser plus en détail sa proposition ; en tout cas, s'assurer de sa faisabilité financière. Encore une fois, selon les opérateurs, tous les intervenants ne semblent pas convaincus.

L'étude doit être finalisée au plus tard pour mars 2014. Nous n'avons, à ce stade, aucune autre offre ou manifestation d'intérêt.

Dans le cadre du premier avant-projet, si le projet immobilier devait être retenu, il ne subsisterait plus d'implication financière pour la Wallonie puisque les terrains seraient vendus. Dans le second, il nécessite de conclure un bail emphytéotique. La Wallonie et la commune resteraient alors propriétaires du fonds de la partie des terrains leur appartenant. Je suppose que c'est là qu'il faut voir quels sont les droits et obligations des uns et les risques subis par les uns et les autres.

Pour mars au plus tard, j'espère que nous aurons une proposition dans ce dossier qui date maintenant de plus de cinq ans. C'est là que je dis que cela marque quand même les lourdeurs de la Wallonie. Franchement, c'est parfois à pleurer. Je dis ce que je pense.

En ce qui concerne la concurrence éventuelle avec un autre projet, je ne saurais pas vous répondre puisque je ne suis pas officiellement au courant – je l'ai su par la presse, évidemment - officiellement qu'il existe ou qu'il existerait un autre projet. Quelle est son ampleur et quel est son contenu ? Je ne peux dès lors pas vous dire aujourd'hui si ces deux projets sont complémentaires ou s'ils sont concurrents. Je vous promets de creuser la question.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco** (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments d'information. J'ai bien fait, quelque part, même si j'y ai été contrainte, d'attendre l'après 19 décembre, puisqu'il y a des informations qui sont toutes neuves.

Quand vous dites qu'un des deux projets a manifestement plus mon soutien, c'est le cas. Il est progressiste et différent. C'est vrai que c'est un projet de loisirs, touristique, dans ce long dossier que sont les Prés de Tilff, et où la Région wallonne est quand même impliquée, ne fût-ce que financièrement.

Je trouve qu'il y a, en tout cas, un germe, un projet

original, créatif, et qui nous donne autre chose que des bassins traditionnels de piscine, et cætera, et qui, en même temps, est apparenté à du loisir avec une vraie démarche de réflexion durable. Réellement, je crois que cela peut être très intéressant pour toute la région, pour stimuler tout le monde.

Je l'ai déjà dit plusieurs fois, nous ne sommes pas obligés de nous limiter à des carrelages turquoise dans des piscines. Il y a des gens qui ont une autre approche, cela mêle notamment une approche culturelle et artistique aussi. Et, comme vous l'avez rappelé, ce dossier du site des Prés de Tilff est quand même lourd à porter financièrement. Il est au bord du RAVEl, il est là, il pourrait, et il y a un réel potentiel touristique sur le site.

Faites attention, n'allez pas trop vite. Je sous-entends dans votre propos que d'un côté, on va rester avec un bail emphytéotique, tandis que de l'autre côté, on pourrait se débarrasser du truc. Comme cela, la Région wallonne et le pouvoir public en général n'a plus d'implication financière. Profitons peut-être d'avoir déjà une implication financière pour l'exploiter ici en tirant un projet. Je ne dis pas que c'est nécessairement celui de PEHOVAC - parce que, là, ce serait un peu arbitraire de mon point de vue - mais tentons de tirer une solution innovante.

Bien sûr, faites une étude et assurez-vous de la viabilité. Pour ma part, je ne sais pas du tout si une solution est plus viable qu'une autre. Je vois simplement qu'il y a une solution originale différente et de loisirs, et que de l'autre côté, il y a une solution immobilière en zone inondable, ce qui est complètement une autre orientation. Je ne voudrais pas que la facilité nous pousse à dire « Voilà, on se débarrasse du truc, on s'en lave les mains, et comme cela, nous ne sommes plus propriétaires, au revoir et merci ».

Par contre, par rapport aux cristalleries du Val Saint-Lambert, et au projet d'aquaparc, soyons vigilants. Parce que ce serait difficile de constater que ces Prés de Tilff - qui, comme vous le dites, est une saga sans fin, et qu'on essaye de remettre sur de bonnes voies - sont, quelque part, tués dans l'œuf par un autre projet touristique qui serait concurrentiel. Il en est de votre responsabilité de ministre du Tourisme de vous assurer que l'on puisse d'abord réhabiliter les Prés de Tilff ; parce que, simplement, on a là un problème à régler. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. BORSUS À  
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS  
LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE BUREAU  
DE WALLONIE-BRUXELLES TOURISME À  
NEW YORK »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Furlan, Ministre des